

Guide sur les fonds de catégorie de société



Qu'est-ce que la catégorie de société ?

Les investisseurs canadiens placent leurs économies dans des comptes non enregistrés pour diverses raisons. Les fonds de catégorie de société s'adressent à eux. En effet, elle consiste en une structure qui confère certains avantages fiscaux aux comptes de placement non enregistrés.

Quelle est la différence entre une fiducie de fonds commun de placement et un fonds de catégorie de société ?

Une fiducie de fonds commun de placement est une entité juridique distincte. Du point de vue des investisseurs, cela signifie surtout que les intérêts, dividendes et gains en capital nets gagnés dans le fonds sont versés directement aux porteurs de parts.

Par contre, les fonds d'investissement de catégorie de société peuvent être regroupés pour former une société aux fins de l'impôt. Cette société de fonds d'investissement peut comprendre plusieurs portefeuilles en gestion commune appelés « catégories » et habituellement détenir le même genre de placements que l'on retrouve dans les fiducies de fonds commun de placement. L'avantage de cette structure réside dans la capacité de réduire au maximum les dividendes imposables versés aux investisseurs qui détiennent des placements dans des comptes non enregistrés. De plus, les dividendes des fonds de catégorie de société sont versés sous forme de dividendes canadiens et de dividendes sur gains en capital, lesquels sont actuellement les types de revenu les plus avantageux sur le plan fiscal.

De quelle manière pouvez-vous tirer avantage de la catégorie de société ?

Principales caractéristiques de la catégorie de société	De quelle manière la catégorie de société confère-t-elle des avantages fiscaux?
■ Capacité de regrouper les revenus et les dépenses de tous les mandats au sein d'un fonds de catégorie de société.	■ Possibilité de réduire les revenus en intérêts et les dividendes étrangers, les deux sources de revenu les plus imposées.
■ Politique de dividende prévoyant une distribution faible.	■ Possibilité de réduire au maximum les dividendes imposables.
■ Distributions de dividendes déterminés canadiens et de dividendes sur gains en capital, peu importe le mandat de placement.	■ Les dividendes canadiens et les dividendes sur gains en capital sont fiscalement plus avantageux que les revenus en intérêts et les revenus étrangers.
■ Capacité de générer un flux de trésorerie fiscalement avantageux à partir des fonds Catégorie T.	■ Catégorie T peut générer un revenu après impôt plus important qu'un programme traditionnel de retraits systématiques, grâce au remboursement de capital à impôt différé. (L'impôt est reporté jusqu'à épuisement du prix de base rajusté [PBR] ou jusqu'au rachat des actions.)

Pourquoi choisir Catégorie de société Évolution ?

Gestion de comptes privée Évolution fait partie de la structure Catégorie de société CI. En 1987, CI a été la première à créer une société de fonds communs composée de plusieurs catégories. Aujourd'hui, CI possède le plus d'expérience en gestion de fonds de catégorie de société. Catégorie de société CI est aussi une des plus importantes sociétés de fonds communs au Canada, offrant plus de 60 fonds dans lesquels investir, dont une quarantaine sont offerts aux clients du programme Évolution.

Caractéristiques de la catégorie de société

Au Canada, un fonds commun de placement peut être structuré de deux différentes manières :

- en fiducie de fonds commun de placement, qui est un fonds d'investissement autonome; ou
- en société de fonds communs, qui peut généralement détenir plusieurs fonds au sein d'une même structure de société. Tel est le cas de la catégorie de société que nous offrons.

Différences entre une catégorie de société et une fiducie de fonds commun de placement

	Catégorie de société	Fiducie
Investisseur	Actionnaire	Porteur de parts
Structure	Une catégorie de société est régie par les lois provinciales ou fédérales sur les sociétés et par ses statuts constitutifs.	Régie par un acte de fiducie
Nombre de mandats	Une société peut comporter plusieurs fonds représentés par différentes catégories d'actions.	Chaque fonds constitue une fiducie.
Mandat de placement	Une gamme de mandats est offerte à l'intérieur de la structure de société.	Un seul mandat par fiducie

Gamme de fonds Catégorie de société Évolution

CI a conçu et gère une structure de fonds de catégorie de société qui offre :

- un vaste choix d'options de placement dans diverses catégories d'actif, régions géographiques et secteurs d'activité économique;
- un large éventail d'équipes de gestionnaires de portefeuilles ayant une longue expérience et une connaissance approfondie des catégories d'actif qui leur sont confiées;
- une plus forte pondération en actions par rapport aux titres à revenu fixe afin que les revenus en intérêts soient contrebalancés par les dépenses;
- la capacité de répartir les distributions entre toutes les catégories de fonds;
- une gamme étendue d'actions Catégorie T, autre moyen de combler vos besoins de liquidités.

À noter

Dans la structure de société, la société produit une seule déclaration de revenus, malgré la présence de différentes catégories correspondant à différentes stratégies de placement. Tout dividende ou gain réalisé net restant dans toutes les catégories d'actif sera distribué aux investisseurs dans les fonds de catégorie de société.

Fonctionnement de la catégorie de société

Mécanismes rendant la catégorie de société fiscalement avantageuse pour les investisseurs

En général, le revenu des fonds d'investissement provient de quatre sources : intérêts, gains en capital, dividendes canadiens et dividendes étrangers. Les intérêts et les dividendes étrangers sont imposés aux taux les plus élevés. Dans une catégorie de société, les dépenses et les pertes en capital peuvent être réparties entre les fonds pour réduire le revenu imposable total de la société. Autrement dit, les pertes en capital d'un fonds peuvent contrebalancer les gains en capital d'un autre fonds, et les dépenses encourues par un fonds peuvent être déduites des revenus d'un autre fonds. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles la catégorie de société peut être fiscalement plus avantageuse qu'une fiducie de fonds commun de placement.

Dans le cas d'un fonds d'investissement structuré en fiducie, tout revenu en intérêts, dividende ou gain en capital restant qui ne peut pas être contrebalancé au sein du fonds est distribué aux investisseurs. Dans le cas d'un fonds commun structuré en société, seuls les dividendes canadiens et les dividendes sur les gains en capital peuvent être distribués aux investisseurs. Tout revenu en intérêts ou revenu étranger généré au sein de la société doit être contrebalancé, sans quoi il sera imposable pour la société au taux d'imposition des entreprises. À l'intérieur d'une structure de catégorie de société, toutes les dépenses encourues par les fonds peuvent servir à contrebalancer des revenus imposables. De même, les pertes en capital peuvent contrebalancer les gains en capital au sein de la structure.

Imposition différente : Comparaison entre la catégorie de société et une fiducie de fonds commun de placement

	Catégorie de société	Fiducie
Imposition	La société est imposée dans son ensemble. Certains types de revenus de placement gagnés dans la société peuvent être imposés au taux des entreprises.	Chaque fiducie est imposée séparément. En général, tous les revenus accumulés sont distribués.
Distributions imposables	La structure de société permet de réduire au maximum, voire d'éliminer le dividende annuel. Si des distributions sont versées à partir de ces fonds, elles consisteront en des dividendes canadiens ou dividendes sur gains en capital, lesquels sont actuellement les types de revenu les plus avantageux sur le plan fiscal.	En général, tous les revenus imposables sont distribués aux porteurs de parts.
Transfert de revenu	La société peut distribuer uniquement des dividendes canadiens et des dividendes sur gains en capital.	La fiducie peut distribuer toutes les formes de revenu, y compris les intérêts et les revenus étrangers.

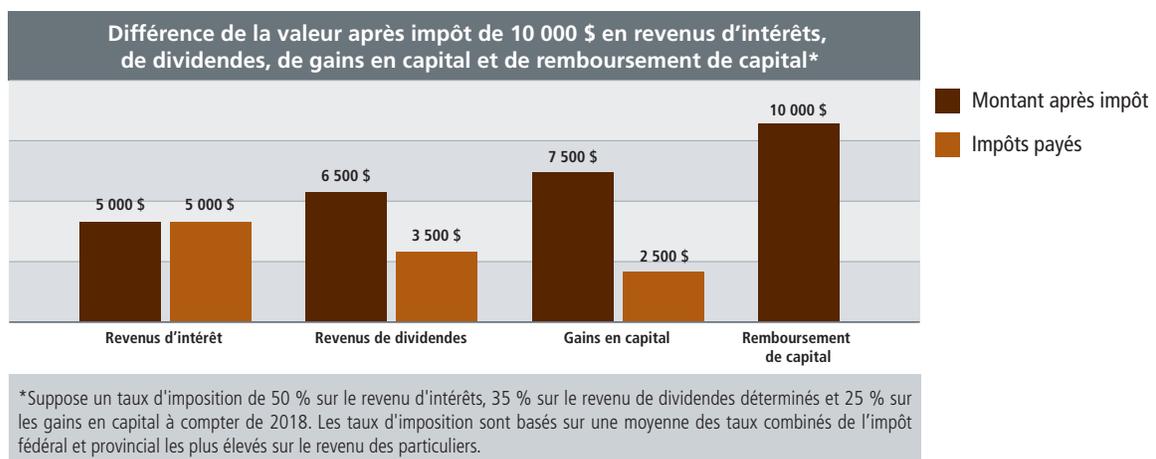
Conséquences :

- Les revenus en intérêts générés par les catégories d'actif à rendement, telles que les obligations et les catégories d'actif à revenu élevé, peuvent être contrebalancés par les dépenses encourues dans les autres catégories, comme les actions étrangères.
- Les dividendes générés par les actions de sociétés étrangères sont contrebalancés par les dépenses encourues dans les autres catégories, comme les actions canadiennes.
- Les gains en capital réalisés par les fonds d'actions ou des catégories d'actif, comme les FPI, sont contrebalancés par les pertes en capital subies par d'autres catégories d'actif, comme les actions européennes.

Puisqu'elle peut ainsi conjuguer le revenu imposable, les pertes et les dépenses des différentes catégories d'actions, la catégorie de société est en mesure de réduire, d'éliminer ou de reporter le versement de dividendes imposables à ses actionnaires.

Catégorie de société, un choix fiscalement avantageux

Le fait que différents types de revenu soient imposés à des taux différents joue un rôle important dans les décisions de placement. Le tableau ci-dessous compare le traitement fiscal de différents types de revenu et d'un remboursement de capital.



Quels investisseurs devraient envisager la catégorie de société?

Les fonds de catégorie de société peuvent convenir à plusieurs investisseurs qui détiennent des comptes non enregistrés, notamment :

Particuliers qui investissent à l'extérieur d'un régime enregistré

Lorsqu'on investit à l'extérieur d'un régime enregistré, il faut tenir compte du rendement après impôt. La catégorie de société peut être utile à cet égard puisqu'elle verse des dividendes canadiens et des dividendes sur les gains en capital, lesquels sont actuellement les sources de revenu les plus avantageuses sur le plan fiscal.

Investisseurs à la recherche d'une source de liquidités fiscalement avantageuse

Notre catégorie de société offre notamment la possibilité d'investir dans des fonds Catégorie T, lesquels permettent des distributions mensuelles sous forme de remboursement de capital (RDC) avec report d'impôt. Cela signifie que votre flux de trésorerie après impôt pourrait être plus élevé que celui qui est généré par d'autres sources de revenu ou programmes de retraits systématiques. (Voir « Catégorie T : un flux de trésorerie mensuel fiscalement avantageux adapté aux besoins de l'investisseur »)

Il n'y a aucune conséquence fiscale à substituer des actions Catégorie T à d'autres catégories d'actions dans un même fonds de catégorie de société. Par conséquent, vous pourriez investir dans des fonds de catégorie de société durant la phase d'accumulation, puis passer à Catégorie T dans le cadre d'une stratégie de décumul, tout en continuant de bénéficier d'un report d'impôt.

Aînés qui touchent des prestations de la Sécurité de la vieillesse

Les retraités qui craignent que leurs revenus fassent l'objet d'une récupération des prestations de la Sécurité de la vieillesse peuvent opter pour des fonds Catégorie T dont les distributions prennent la forme d'un remboursement de capital (qui n'a pas à être déclaré aux fins de l'impôt). Voir « Catégorie T : un flux de trésorerie mensuel fiscalement avantageux adapté aux besoins de l'investisseur »

Propriétaires d'entreprises constituées en société

Les sociétés sont imposées à un taux fixe et le revenu des placements passifs est fortement imposé; il importe donc de trouver des sources de revenu de placement fiscalement avantageuses. Les dividendes des fonds de catégorie de société sont versés sous forme de dividendes canadiens ou de dividendes sur gains en capital, lesquels sont actuellement les types de revenu les plus avantageux sur le plan fiscal. De plus, la catégorie de société peut aider à provisionner le compte de dividendes en capital (CDC) d'une société. Ainsi, la partie non imposée des dividendes sur gains en capital ou des gains en capital provenant de la disposition des actions de la catégorie de société peut être transmise en franchise d'impôt de la société aux actionnaires.

De plus, à compter de 2019, les propriétaires d'entreprises constituées en société qui sont imposés au taux d'imposition des petites entreprises pourraient voir une réduction du revenu admissible à ce taux lorsque leur société et toute autre société associée gagnent un revenu d'investissement passif annuel de plus

de 50 000 \$. Ce taux réduit sera complètement éliminé lorsque le revenu passif de la ou des sociétés sera de plus de 150 000 \$. La catégorie de société peut aider à réduire ce revenu imposable grâce à sa politique de dividende prévoyant des distributions peu élevées, aux distributions de dividendes sur les gains en capital qui sont imposés à 50 % seulement et à la possibilité de générer des distributions sous forme de remboursement de capital (grâce à Catégorie T).

Parents et grands-parents qui établissent des comptes en fiducie pour des mineurs (enfants et petits-enfants)

Les parents et les grands-parents qui investissent au profit de leurs enfants ou petits-enfants mineurs dans des comptes en fiducie seront assujettis aux règles d'attribution (les contraignant à payer l'impôt au lieu de leurs enfants ou petits-enfants) si le revenu de placement prend une autre forme que des gains en capital (comme un revenu en intérêts ou un revenu étranger). Puisque la catégorie de société ne peut distribuer ni un revenu en intérêts ni un revenu étranger, l'investisseur ne recevra pas de tels revenus soumis aux règles d'attribution, peu importe le mandat de placement. Par conséquent, la partie du rendement réalisée sous forme de gains en capital sera comprise dans le revenu imposable des enfants ou des petits-enfants, lequel pourrait être assujetti à un taux d'imposition moins élevé que celui de leurs parents ou grands-parents. La catégorie de société peut verser des dividendes canadiens, lesquels seraient alors soumis aux règles d'attribution.

Particuliers ou sociétés envisageant de faire un don de bienfaisance à partir de leurs placements

Les lois fiscales en vigueur permettent de ramener à 0 % le taux d'inclusion des gains en capital sur des titres cotés, comme des actions de catégorie de société, lorsque ces titres sont donnés à un organisme de bienfaisance enregistré, éliminant ainsi l'impôt sur le gain non réalisé. Étant donné que la catégorie de société a une politique de dividende prévoyant des distributions peu élevées, elle peut procurer une croissance en report d'impôt supérieure à celle d'autres placements, d'où des gains en capital non réalisés plus importants qui accroîtront la partie du rendement qui ne sera pas assujettie à l'impôt dans le cadre d'une stratégie de don de bienfaisance.

*Êtes-vous intéressé à recevoir un flux
de trésorerie mensuel fiscalement
avantageux et adapté à vos besoins?*

Catégorie T : génération d'un flux de trésorerie mensuel fiscalement avantageux

Notre plateforme Catégorie T, qui est incorporée au sein de notre structure de catégorie de société, crée un flux de revenu prévisible avec report d'impôt sans limiter les choix de placements. Catégorie T peut générer un revenu après impôt plus important qu'un programme traditionnel de retraits systématiques, en versant mensuellement un remboursement de capital avec d'impôt.

En investissant dans un fonds Catégorie T, vous pouvez :

- créer un flux mensuel de trésorerie prévisible et fiscalement avantageux pour répondre à vos besoins, sans sacrifier le potentiel de croissance;
- adapter les versements en fonction de vos besoins en choisissant une mensualité fixe; demander de fixer la mensualité entre 0,25 % et 8 % de la valeur du placement.

Il importe de souligner que l'impôt est reporté jusqu'à épuisement du prix de base rajusté (PBR). Les distributions sous forme de remboursement de capital réduisent le PBR du placement. Au fil du temps, le PBR pourrait tomber à zéro. Dans ce cas, tout paiement mensuel provenant d'investissements dans des fonds Catégorie T sera traité comme des gains en capital, lesquels sont encore imposés à des taux favorables. Les actions Catégorie T peuvent verser un dividende annuel imposable en plus du remboursement de capital mensuel.

Ce document est publié par CI à titre de source d'information générale et ne vise pas à fournir des conseils juridiques, comptables, de placement ou fiscaux. Avant de prendre toute décision fondée sur l'information contenue dans le présent document, demandez les conseils d'un professionnel selon votre situation personnelle.

Tous les tableaux et toutes les illustrations contenus dans ce guide sont présentés à titre indicatif seulement. Ils n'ont pas été conçus pour prévoir ou prédire le rendement des placements.

Gestion de comptes privée Évolution est un programme géré par CI Investments Inc. qui procure une répartition stratégique des actifs dans une série de portefeuilles composés de fonds communs de placement Unie et CI. CI Investments Inc. offre des services de conseil en matière de gestion de portefeuille et de placements en tant que conseiller inscrit en vertu des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Le programme Gestion de comptes privée Évolution est offert exclusivement par l'entremise de Gestion financière Assante ltée et Gestion de capital Assante ltée – membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être liés aux fonds communs de placement et aux services de répartition d'actifs. Veuillez lire le prospectus des fonds communs de placement dans lesquels le placement pourrait être effectué en vertu du service de répartition d'actifs avant d'investir. Les taux de rendement indiqués sont les rendements composés annuels globaux historiques, qui tiennent compte du fait que la stratégie de placement recommandée par le service de répartition d'actifs est utilisée, déduction faite des frais liés à ce service. Les taux de rendement indiqués sont fondés sur les rendements globaux historiques composés annuels des fonds participants, qui prennent en compte les variations de la valeur unitaire de l'action et le réinvestissement de tous les dividendes et toutes les distributions, mais ne prennent pas en compte les frais de vente, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs ou impôts sur les bénéfices à payer par chaque porteur de titres lié à un fonds participant qui auraient réduit les rendements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter.

Gestion de comptes privée Évolution est une marque de commerce de CI Investments Inc.

Publié en juin 2018.

FINANCIÈRE UNIE

15, rue York, deuxième étage
Toronto (Ontario) M5J 0A3
Téléphone : 1-888-664-4784
Télécopieur : 1-888-664-4785